

**REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA
GUADELOUPE**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE LAMENTIN*****NOMBRE DE MEMBRES***

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	25

Séance du 22 août 2019

L'an deux mille dix neuf et le jeudi vingt deux août à dix-huit heures treize huit le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE maire ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Yvon COMBES ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Jean-Louis SAINCILY adjoints au maire.

Mme Francelise YEPONDE ; M. Christian CITADELLE ; M. Arthur MARICEL ; Mme Marie-Line JACQUET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Lucette SAHAI ; M. Pierre ALBINA ; Mme Marianne BOURRIQUIS ; M. José CANEVY ; Mme Nadège PERMAL ; Mme Anick ARNASSALOM ; M. Richard PROMENEUR ; Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme Christiane TREIL ALBON par Mme Marianne BOURRIQUIS
M Lucien BEAUZOR par M. Bruno FELICIANNE
Mme Gladys BURAT par Mme Jacqueline BELFORT
Mme Raphaëlle DAGONIA par M. Pierre ALBINA

Absents :

M. Saturnin FRANCILLONE ; Mme Nadia MECHARLES ; M. José TORIBIO ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Nicole VEREPLA ; Mme Francelise LAPIN – BEGARIN ; Mme Caroline PARIZE ; M. Florent TREIL

Date de la convocation**13 août 2019*****Date d'affichage de la délibération***

VOTE :

Adoptée à l'unanimité**DELIBERATION N° 2019/08/54****MATINEE SPORTIVE : « HANDI SPORTIF »**

La commune a organisé, en partenariat avec différents intervenants du domaine sportif, une matinée sportive à destination des personnes en situation de handicap le vendredi 05 juillet 2019 de 9h00 à 12h00 à la salle des fêtes de Lamentin.

Cette matinée leur a permis de découvrir ou de réintégrer l'activité physique dans leur quotidien, d'apprécier et comprendre les bienfaits de l'activité sportive sur la santé.

Des animateurs sportifs qualifiés BPJEPS APT (mention activité pour tous) spécialisation autonomie maintien et autonomie de la personne, BREVET AGFF (activité de la forme et de la force), sont intervenus tout au long de la matinée. Les activités adaptées au public ont débuté à 8h30.

Ainsi 30 personnes maximum, inscrites au préalable ont pu bénéficier des quatre ateliers suivant :

- ❖ Remobilisation, redynamisation du corps
- ❖ Fitball (gym avec ballon)
- ❖ Jeu de quille
- ❖ Zumba

Le budget de l'action estimé à 840,00 € comprenait :

Dépenses	Montant
Intervention A.S.P.I.R association au service de la prévention, de l'insertion, de la réinsertion	740,00€
Collation (barquettes de fruits)	100,00€
TOTAL	840,00€

Le conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré :

DECIDE

ARTICLE 1- D'approuver la manifestation « HANDI SPORTIF » ainsi que le budget de 840€ y afférent.

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire

Joelynn SAPOTILLE